



NEUCHÂTEL LACS-VALLÉES-MONTAGNES

RÉGION

TOUR DE VILLE

FREINS
● CIRCULANT dans une file de voitures, M. S. de Berlin (Allemagne fédérale) a vu ses freins lâcher à la hauteur du carrefour du Vauseyon, alors qu'il venait des gorges du Seyon. La voiture de M. S. emboutit l'arrière de la fourgonnette de M. F. S., de Chézard. Les dégâts sont peu importants.

ATTENTION !
● VENANT de Pesoux, samedi vers 11 h 30, un habitant de cette localité, M. F. S., circulait en direction de l'Ecluse. Alors qu'il ralentissait à la hauteur de la rue de Prébarreau pour parquer sa voiture, M. W. L., habitant cette dernière rue a surgi à l'instant en marche arrière et a embouti l'aile arrière droite de la voiture de S. Dégâts matériels.

Distinction
L'Université de Neuchâtel a délivré le doctorat es lettres à M. Zygmunt Oltzyna-Marzya, de Palagne, Suisse de Fondis, venant du pont du Mail. Une collation s'ensuivit. On ne déplore que des dégâts matériels.



...FIE-ER D'ÊTRE BOURGUIGNON...

● LA PREMIÈRE JOURNÉE d'été que les anciens élèves de l'École supérieure de commerce de Dijon ont passée en pays neuchâtelois leur laissera un souvenir. Une promenade sur le lac et une visite du musée d'archéologie précédèrent le départ vers Boudry où les Bourguignons furent reçus au château. Là, en présence de M. Ernest Duscher, président de commune, et de M. Jean-Pierre Baillod, grand chancelier des Vignolans, une réception mit fin à la journée neuchâteloise des Dijonnais. (Avipress - J.-P. Baillod)

Deux éclipses totales de lune seront visibles cette année

La première: dans la nuit de mercredi à jeudi
L'Observatoire de Neuchâtel communique:
Fait tout à fait exceptionnel, nous pourrions voir cette année, chez nous, deux éclipses totales de lune. La première aura lieu dans la nuit du 24 au 25 juin. La pleine lune plongera dans l'ombre de la terre à 0 h 9 minutes (9 minutes après minuit). L'ombre rougeâtre progressera sur le disque lunaire d'est en ouest (de gauche à droite pour l'observateur) et atteindra le bord opposé à 1 h 15 minutes. La lune ne sera alors, durant 1 h 41 minutes, plus du tout éclairée par la lumière solaire directe, la terre étant placée exactement sur la ligne qui relie le soleil à la lune. Il ne restera que la « lumière cuivrée », l'éclairage produit par les rayons solaires qui traversent l'atmosphère terrestre et y sont déviés par la réfraction atmosphérique.
La phase totale de l'éclipse prendra fin à 2 h 57 minutes: les premières parties de la lune à être éclairées se trouvent à l'est. A 4 h 03 minutes, la lune aura quitté l'ombre au moment où le ciel sera déjà illuminé par le crépuscule.
Notons encore que la lune ne se trouvera que 20° au-dessus de l'horizon lors de sa culmination au début de l'éclipse; un poste d'observation surélevé, avec l'horizon sud bien dégagé, est à conseiller.

« PRO JURA » contre la place d'armes

L'association « Pro Jura », réunie samedi à Moutier, a abondamment parlé de la place d'armes prévue aux Franches-Montagnes. Elle a voté une résolution demandant aux autorités fédérales et aux communes intéressées de ne pas installer une place d'armes de caserne et places de tir contre la volonté clairement exprimée des communes intéressées. Nous y reviendrons.

L'INSTITUT NEUCHÂTELOIS a décerné samedi SON CINQUIÈME PRIX au CINÉASTE

Henry Brandt
Samedi, au cinéma des Arcades, l'Institut neuchâtelois a remis son cinquième prix au cinéaste Henry Brandt. M. de Montmolin, président, dit le plaisir et la fierté qu'il éprouvait à honorer M. Henry Brandt, après les quatre précédents lauréats, Mme Dorrette Berthoud, MM. Pierre-Eugène Bouvier, Edmond Jeanneret et Eugène Wegmann.
Au fond, il n'eût guère été nécessaire de présenter au public la personnalité et l'art d'Henry Brandt, qui sont aujourd'hui connus de chacun. A l'exposition même, cinq petits films passent en permanence, qui disent tout à la fois ce que nous valons en tant que Suisses, qui est discutabile, et ce que vaut le témoignage d'Henry Brandt, qui est remarquable.
Néanmoins, il n'était pas inutile d'entendre M. Zymunt Estreicher, qui, avec sa verve accoutumée, s'attacha à définir l'art cinématographique et à mettre en valeur ses exigences. Mais d'abord cet art n'est-il pas par définition un art éphémère? Réussira-t-il jamais à devenir un art désintéressé, et à se libérer des servitudes de l'argent? Aujourd'hui, le cinéma produit des films avec la profusion d'un cataclysme. Peut-être un jour prendra-t-il conscience de lui-même.
Puis laissant à la cinéaste mondiale, M. Estreicher aborde Henry Brandt, qui, en ces quatorze dernières années, a produit une dizaine de films. Citons

Un nouveau poisson dans le lac de Morat: la sandre

(sp) Ces derniers temps, les pêcheurs du lac de Morat ont trouvé à plusieurs reprises dans leurs filets un poisson inconnu jusqu'alors dans ce lac. Il s'agit de la sandre, poisson habitant plutôt les rivières de l'Europe orientale. Il appartient à la famille des percidés et rappelle par son apparence, la perche et le brochet en même temps. Mais il est de plus grande taille que la perche à l'âge adulte. La sandre présente comme caractère spécial des canines parmi les dents en velours des mâchoires. On le dit très vorace et c'est certainement l'une des premières fois qu'on en trouve dans les eaux calmes du lac de Morat. La chair de ce poisson, qui peut atteindre un mètre de long, est très estimée. Sa livrée est verdâtre avec des bandes transversales légèrement brunes.
Les habitants de la région, qui ont dégusté ce poisson, l'ont trouvé excellent. Au cas où il viendrait à se multiplier dans ces eaux, il pourrait pallier dans une certaine mesure à la disparition de certains poissons nobles, et faire ainsi le bonheur des pêcheurs.

La journée romande de la Société suisse des employés de commerce s'est tenue au château de Boudry

Sous les auspices de la fondue bourguignonne et de... la surchauffe économique, la journée romande de la Société suisse des employés de commerce s'est tenue samedi au château de Boudry. Sur le plan travail, la réunion a été marquée par deux conférences, l'une de M. Fritz Bourquin, président du gouvernement neuchâtelois, sur « l'avenir économique du canton de Neuchâtel », l'autre de M. Péguignot, premier adjoint du délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail, qui a parlé des mesures tendant à combattre le renchérissement. Nous y reviendrons.

Les accidents dans la région

A Neuchâtel
Une fillette imprudente évitée de peu par une voiture
Une fillette de 9 ans, Lina Giorgianni, domiciliée 5, rue Poutalès, s'est élançé imprudemment sur la chaussée, samedi à 12 h 55, au carrefour de l'avenue du 1er-Mars et de la rue Poutalès, à l'instant où M. P. L. arrivait en voiture. L'automobiliste a dû braquer à gauche pour éviter l'enfant, qui tomba sur la chaussée, sans avoir été toutefois touchée par la voiture. La fillette a été blessée au nez et aux genoux. Elle a été transportée à l'hôpital de la Providence par les soins de l'ambulance de la police locale.

A l'Ecluse
Un scooter glisse sur les rails du tramway
Le pilote est blessé
M. Antonio Merendez, habitant Boudry, circulait à scooter à la rue du Seyon, en direction de l'Ecluse, lorsqu'il glissa sur les rails du tram mouillé, à la hauteur du garage Waser. M. Merendez a été conduit par l'ambulance de la police locale à l'hôpital Poutalès, souffrant d'une fracture de l'épaule droite. On ne déplore que de légers dégâts au scooter.

Une voiture se jette contre un mur rue des Saars
Les deux occupants sont blessés
Pendant la maîtrise de son véhicule, M. Spina Rosario, de Neuchâtel, s'est jeté contre le mur bordant l'immeuble Saars 55. Le conducteur et son passager, M. Salvatore Mammìno, ont été transportés à l'hôpital de la Providence, souffrant de profondes coupures au visage et de commotion. M. Rosario souffre probablement aussi d'une fracture d'une jambe et son passager se plaint de douleurs dans les reins. Les dégâts matériels sont importants. Constats par la gendarmerie.

UNE LOCLOISE mortellement blessée PRÈS DE MORAT
Ejectée du véhicule, elle avait été écrasée par la propre voiture de son mari
(sp) Un tragique accident s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche entre Courtepin et Morat. Une voiture conduite par M. Marcel Gallay, boîtier, demeurant Grand-Rue 20 au Locle, a fait une embardée et est sortie de la route. La femme du conducteur, Mme Simone Gallay, âgée de 30 ans et mère de deux enfants, a été éjectée du véhicule qui lui est ensuite passé sur le corps. Transportée à l'hôpital de Meyriez, Mme Gallay devait y décéder au cours de la nuit.
Un autre passager de la voiture, M. Dummeruth, demeurant dans les Montagnes neuchâteloises, a également été blessé. Quant à M. Gallay et à son enfant, ils sont indemnes, de même que Mme Dummeruth.

Collision en chaîne à l'avenue du 1er-Mars
M. A. S., de Colombier, circulait samedi à 14 h 45 dans une file de voiture sur l'avenue du 1er-Mars, lorsque le premier véhicule du freiner brusquement. M. A. S. ne put s'arrêter et vint emboutir l'arrière de la voiture de M. B., laquelle fut poussée contre celle qui la précédait, au moment où le véhicule de A. S. qui avait provoqué la collision en chaîne, était pris en sandwich par une autre voiture circulant trop rapidement et qui n'avait pas pu s'arrêter. La passagère de la première voiture, Mme Louise Sulger, a été légèrement blessée au genou.

A la fabrique de ciment de Reuchenette
Un ouvrier est mortellement blessé
Samedi, un tragique accident s'est produit à la fabrique de ciment de Reuchenette, où un trax de seize tonnes ayant basculé, a écrasé un ouvrier, M. Antonio Angelozzi, célibataire, âgé de 21 ans, domicilié à Reuchenette. Le malheureux n'a pas tardé à succomber des suites d'un enfoncement de la boîte crânienne.

Brutale collision hier soir à Rochefort
Sept blessés et deux véhicules démolis après un refus de priorité
Une voiture neuchâteloise, appartenant à M. Enrico Armatti, domicilié à Bôle, circulait hier à 19 h 45 en direction de cette localité, venant de Rochefort. A la hauteur de la route venant de Chambrélen, M. Armatti n'accorda pas la priorité de droite à une voiture française appartenant à M. Jules Joliot, domicilié à Rosureux (Doubs) et une collision très violente s'ensuivit. Les passagers de la voiture de M. Armatti, M. Charles Jungen, sa fille Louise et son fils Freddy, ont été transportés à l'hôpital Poutalès par l'ambulance de la police de Neuchâtel. M. Charles Jungen souffre de blessures au cuir chevelu, de contusions au visage et aux jambes. Mlle Louise Jungen souffre d'une blessure à l'épaule gauche, tandis que M. Freddy Jungen souffre de contusions sur tout le corps. Les occupants de la voiture française ont été emmenés par un automobiliste complaisant. Mme Joliot souffrirait d'une fracture de la clavicule et de côtes enfoncées. Les deux véhicules sont inutilisables.

Le Verrisan vole une voiture à Saint-Sulpice...
... et part à la « chasse » au lièvre!
(sp) Dans la nuit de vendredi à samedi, une automobile a été volée devant le café du bas-du-village, à Saint-Sulpice. Cette voiture était la propriété du restaurateur, M. Marcel Fanac. La police cantonale a retrouvé le véhicule qui était abandonné au-dessus du village, soit à la Lignière. Quant au voleur, il a été identifié. Il s'agit de Pierre Jörg, né en 1945, domicilié aux Verrières. Au cours de son équipée, Pierre Jörg a volontairement écrasé et incarcéré à Môtiers. Bien que le lièvre ait déjà été dépecé, il a été séquestré par la gendarmerie.

SOUS LE SIGNE DE L'AMITIÉ ET DE... L'ART CULINAIRE

Plus d'un millier de jeunes des Unions cadettes neuchâteloise et jurassienne se sont retrouvés près de la Sagne
Marmite au dos, 1300 garçons s'acheminaient samedi après-midi à travers champs et forêts: cap sur le camp des unions cadettes situé près de la Sagne dans un cadre magnifique. Le parcours déterminé qu'ils devaient suivre était parsemé d'embûches. Ainsi, par exemple devaient-ils faire preuve de leurs talents ouïnaires et de leurs dons d'improvisation...
A leur arrivée, vers la fin de l'après-midi, un camp de 200 tentes les attendait. Il ne leur restait plus qu'à récolter le bois des bivouacs. Chaque équipe s'installa dans quatre ou cinq tentes tout en faisant connaissance avec ses voisins, volontairement choisis dans des régions différentes. Nouvelle démonstration d'art culinaire, expériences plus ou moins réussies de nouvelles recettes: certains maîtres queu s'orientaient à cuire des lapins à la broche, d'autres se contentaient de macaroni ou de riz.
Les organisateurs se méfiaient peut-être un peu de toute cette popote: ils ont préféré accueillir les invités au restaurant! C'est là que M. Marthaler souhaila la bienvenue aux délégués de l'Eglise et des unions cadettes romandes ainsi qu'aux autorités de la Sagne. Au cours du feu de camp, M. Jean-Claude Barbezat, président cantonal des Unions cadettes neuchâteloises, adressa la parole à tous les jeunes et aux nombreux parents venus du canton de Neuchâtel, du Jura et même de Bâle. En effet, cette année, les organisateurs de la fête neuchâteloise des cadets avaient invité les équipes de langue française de ces deux régions. M. Lucien Gouillon, de Bienne, président romand des Unions chrétiennes évoqua les heureuses années où il était lui-même cadet. Il déclara que dans ses trente ans d'activité dans le mouvement unioniste, il



avant acquis l'équivalent d'un diplôme polytechnique... pour l'amitié!
Thème d'amitié et d'espoir
La fête de cette année avait comme thème « La case de l'oncle Tom » et la fraternité entre les races. Les productions étaient donc largement inspirées par ce sujet. Les cadets mirent, par exemple, le calvaire des esclaves noirs et le grand espoir apporté par Lincoln. Finalement les trompettes sonnèrent un cantique et chacun retrouva sa tente pour la nuit. L'extinction des feux était prévue pour onze heures, mais des groupes d'amis ont continué à bavarder et à cuire des saucisses sous la cendre, jusqu'à des heures matinales.
Des renardeaux rusés évidemment...
Les cadets se retrouveront dimanche matin au culte présidé par M. Samy Bonjour. Puis les 174 équipes se lanceront sur les pistes du grand concours d'honneur. Divisées en catégories benjamin, junior, senior et vétérans, elles devaient passer par six postes où des chefs d'instruction leur posaient des questions ayant trait à leurs connaissances spirituelles et pratiques. Lors de la proclamation des résultats, les meilleures équipes ont reçu un fanion qu'elles conserveront jusqu'à la prochaine fête cantonale qui est organisée chaque année.
Voici les équipes gagnantes au concours d'honneur pour le canton

de Neuchâtel: BENJAMINS: Les Russes renards (Côte-aux-Fées) 93 points; JUNIORS: Les Mousquetaires (Chézard) 163 points; SENIORS: les Chevaliers (Beau-Site) 166 points; VÉTÉRANS: La Croix-du-Sud (Pesoux) 151 points. Pour la région jurassienne, DÉBUTANTS: Les Flibustiers (Tavernes) 143; BENJAMINS: Les Moustiques (Crémone) 76; JUNIORS: les Apaches (Bâle) 170; SENIORS: les Fatigués de naissance (Crémone) 140; VÉTÉRANS: Les Rosalewen (Porrentruy) 157 points.

A la pêche au bouchon
A 10 heures, les trois catégories (benjamins, juniors et seniors) affrontaient de nouvelles épreuves. Trois pistes étaient organisées. Pour les suivre, il fallait notamment faire une halte pour pêcher des bouchons à genou devant une seille astucieusement disposée à côté d'une... bonde de bache et gravir un plan incliné en aspirant un pois sec au bout d'une paille. Il était naturellement impossible de reprendre soufflé sans laisser tomber le pois.
Finalement, après le dîner, les cadets ont dû plier les tentes tout en se concédant une ultime bataille pour rire avec comme armes la paille des literies.
Le but du camp était atteint: gaieté et camaraderie n'avaient manqué à personne...
L. CAR.